



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

FLASH INFO N°65 du 22 décembre 2014

Fonctionnement, nouveaux formulaires et tarifs FFVE au 1^{er} janvier 2015

Madame, Monsieur, Chers Collectionneurs, Chers Amis,

A l'aube de la nouvelle année, voici un point sur le fonctionnement du bureau de Boulogne et les évolutions pour 2015.

Nous traitons de l'ordre de 11 000 attestations FFVE par an, soit 1 000 par mois en moyenne.

Le taux de retour des dossiers incomplets est supérieur à 30 %, cela fait perdre du temps à tout le monde, à commencer par les demandeurs. Il y a de plus en plus de dossiers sensibles : kit-cars, répliques, transformations, qui demandent des recherches et des recoupements d'informations. A ce sujet, nous remercions les clubs et les collectionneurs « sachants » qui nous aident dans nos investigations. Le délai actuel de traitement est de 2 mois pour les particuliers.

Nous délivrons également des cartes d'identité FIVA, pour lesquelles nous avons entamé une campagne de sensibilisation pour en accroître l'audience en France.

Nous délivrons de plus en plus d'agrément FFVE pour des randonnées historiques et des montées historiques en démonstration et en régularité. Ces manifestations exigent un cadre et des procédures bien définies à faire respecter.

Enfin, nous avons établi un dialogue permanent avec notre ministère de tutelle, les Transports, et les différents services administratifs concernés : préfectures, services de gendarmerie et de police qui nous sollicitent dans le cas d'enquêtes.

Pour améliorer notre service, le Conseil d'Administration de la FFVE a décidé l'embauche d'une 3^{ème} secrétaire depuis le 15 octobre dernier.

Nous avons repensé la présentation du formulaire de demande d'attestation FFVE que vous trouverez en pièce jointe séparée, avec une synthèse des 4 cas de figure identifiés et une fiche de suivi avec des cases à cocher. Nous vous rappelons qu'une notice explicative est à votre disposition sur le site www.ffve.org pour vous guider, également en PJ.

Nous vous rappelons que vous pouvez remplir votre dossier en ligne pour une meilleure présentation. Et vous pourrez bientôt consulter l'état d'avancement du traitement de votre dossier sur le site de la FFVE en accès sécurisé.

Pour toutes ces raisons, le tarif des attestations FFVE passera, au 1^{er} janvier 2015, de 25 € à 30 € pour les cyclomoteurs, et de 50 à 60 € pour les autres véhicules. Pour mémoire, il n'a pas été changé pendant plus de 10 ans.

Nous profitons de cette opportunité pour vous présenter nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Très cordialement,

Laurent Hériou
Directeur Général

Le Flash Info FFVE : à diffuser sans modération...
Egalement sur www.ffve.org rubrique Publications Actualités.